



BIARS SUR CERE

Service Client 3478 Service gratuit + prix appel

LA POSTE

1tbyx04by4x1 - 0200
1/2 - 9329/11770 - 34289 - 286014468
TF - 594274

SD: 86502311903064M



SCI DARNIS-BONNEVAL
LABRUNETTE
46110 BETAILLE

Raison Sociale :
SCI DARNIS-BONNEVAL

BIARS SUR CERE
RIB : 30004 01969 00010156461 70
IBAN : FR76 3000 4019 6900 0101 5646 170
BIC : BNPAFRPPXXX

Vous trouverez les modifications des conditions tarifaires applicables au 01/01/2026 dans le dépliant joint ou sur le site mabanquepro.bnpparibas en bas de page sous l'onglet INFORMATIONS/Tarifs et conditions. Vous êtes réputé les avoir acceptées si vous n'informez pas la Banque de votre refus avant le 01/01/2026. Vous pouvez refuser les nouvelles conditions liées à la gestion de votre compte de dépôt ou à celle de votre carte en résiliant votre convention de compte de dépôt ou votre contrat carte sans frais avant le 01/01/2026. Pour tout autre produit ou service concerné, reportez-vous aux conditions de résiliation prévues dans le contrat relatif à ce produit ou service.

Les sommes déposées sur ce compte sont éligibles à la garantie des dépôts du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, sauf exclusions réglementaires en raison de la nature des personnes et/ou des dépôts.
www.garantiedesdepots.fr

PERIODE DU 31 AOÛT 2025 AU 30 SEPTEMBRE 2025

DATE COMPTABLE	NATURE DES OPERATIONS	DATE DE VALEUR	DEBIT	CREDIT
	Solde précédent au 31.08.2025			516,89
04.09.25	VIR SEPA RECU /FRM SARL LA NOYERAIE DESABEILLES /EID VIREMENT DE DARNISDIDIER /RNF VIREMENT DE DARNISDIDIER	04.09.25		1 070,00
29.09.25	*ECHEANCE PRET 01969 60835857	28.09.25	1 063,69	
TOTAL DES OPERATIONS			1 063,69	1 070,00
Solde créditeur au 30.09.2025				523,20

* Opération exonérée de la commission de compte

Si vous avez une réclamation à formuler, adressez-vous à votre Chargé d'Affaires Professionnels ou à votre Directeur d'agence⁽¹⁾.
Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez par écrit le Responsable Réclamations Clients⁽¹⁾ dont dépend votre agence.
Si vous êtes en désaccord avec la réponse apportée par BNP Paribas, ou en l'absence de réponse de la Banque dans un délai de 2 mois – délai ramené à 15 jours ouvrables pour les litiges portant sur un service de paiement (opération de virement, de prélèvement ou effectuée par carte bancaire) pouvant être de 35 jours ouvrables dans des cas exceptionnels – vous pouvez alors saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs⁽²⁾, selon son domaine de compétence. Le Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire.

⁽¹⁾Coordonnées disponibles en agence ou sur le site Internet mabanquepro.bnpparibas
⁽²⁾Consultez le paragraphe "En dernier recours amiable" de la rubrique "Vous avez une réclamation ?" sur le site mabanquepro.bnpparibas

